

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du mardi 31 mars aux Essarts-le-Roi

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. CHIVOT Auffargis
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FISCHER Conseil Régional d'Ile-de-France
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil Général des Yvelines
- Mme VITRAC-POUZOLET Conseil régional d'Ile-de-France

Ainsi que :

M. BENTEGEAT (Région IDF), Mme GIOBELLINA (UAP), Mme LASRY-BELIN (CC Rambouillet Territoire).
PNR : Mmes LE LAGADEC, BUREAU, DRANSART, FRANCOLIN, MANOUVRIER, MONTET et MM HARDY, ROMBAUTS.

Absents excusés :

- M. BONNEAU Conseil Général de l'Essonne
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- Mme PECRESSE Conseil régional IDF

Pouvoirs :

M. BOURNAT	à	M. VANDEWALLE
Mme PECRESSE	à	M. PASSET
M. GUEGUEN	à	M. CHIVOT
Mme BONZANI	à	M. FISHER

La séance est présidée par M. POUPART en raison de la fin du mandat de M. VANDEWALLE avec les élections départementales qui viennent d'avoir lieu. Sa délégation du président du conseil départemental des Yvelines n'a pas été encore renouvelée.

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 04 mars 2015.

Ce compte-rendu n'appelle pas de remarque particulière, il est approuvé à l'unanimité.

2. Validation de tarifs.

Pour la régie de recettes du Parc, il est proposé de valider les tarifs suivants :

évènement organisé	Prix/personne
Journées des métiers d'art (circuit vélo)	10 €/ adulte 8€/ enfant - 12 ans
Fête des fermes	10 €/ adulte 8€/ enfant - 12 ans
Rallye pédestre	3 €/personne
Week-end des Parcs	10 € (balade en Gyrway) 5 € (balade en âne)
Tourisme Attelage Handicap	10 €

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

3. Renouvellement de la convention de partenariat avec le Comité Régional du Tourisme.

Le CRT Paris-Ile de France a pour mission de mettre en place une offre exigeante et qualitative, de renforcer l'attractivité de la région, fidéliser les visiteurs, entretenir la vitalité économique du secteur et son inscription dans une dynamique durable. Il a notamment pour mission d'améliorer la qualité de l'accueil de la destination Paris-Ile-de-France, d'accompagner les professionnels du tourisme francilien dans leurs démarches de mise en accessibilité dans le cadre de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 et la qualité des services pour une accessibilité réelle, globale et cohérente. Depuis 2013 le Parc a sollicité le CRT dans le cadre de la restauration du Petit Moulin des Vaux de Cernay, propriété du Conseil Général des Yvelines mise à disposition du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse qui en assure la restauration en vue de réaliser un équipement ouvert au public qui comprendra plusieurs espaces : un lieu d'accueil et d'informations touristiques, un espace librairie, une boutique, un espace pédagogique, un espaces de visites.

La convention de partenariat permettra au CRT d'assurer une mission de suivi et d'accompagnement du PNR sur la thématique de l'accessibilité du Petit Moulin de Cernay-la-Ville et d'assurer un rôle de mise à disposition de l'information auprès de l'équipe projet du Parc son réseau et ses connaissances en matière d'accessibilité aux personnes à besoins spécifiques.

La convention est approuvée à l'unanimité.

4. Validation des aides attribuées par les commissions restreintes.

Le Bureau syndical est invité à prendre connaissance de l'instruction proposée par les commissions restreintes pour l'attribution d'aides dans leurs domaines respectifs :

❖ Pour la [Commission restreinte « Architecture, Urbanisme, Paysage »](#) qui s'est tenue le 26 janvier 2015 et le 2 mars 2015, sous la présidence de M. Gérard CHIVOT :

- Aide 2015/011/02-01 : Conseil paysager approfondi pour l'aménagement de la rue de la

Bourbonnerie (Commune des Essarts-le-Roi). Participation du Parc : 1 407 €.

- Aide 2015/012/0501 : Conseil en énergie partagé, commune de Grosrouvre. Participation du Parc : 1 092,70€.

- Aide 2015/013/0502 : Conseil en énergie partagé, commune de Senlisse. Participation du Parc : 342,50€.

- Aide 2015/014/0505 : Mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public, commune des Essarts-le-Roi. Participation du Parc : 6 250€.

Ces aides sont approuvées à l'unanimité

❖ Pour la [Commission restreinte « Education à l'environnement et au territoire »](#) qui s'est tenue le 09 mars 2015, sous la présidence de Mme Evelyne AUBERT :

- Ecole élémentaire de Châteaufort : plantation de fruitiers – Participation du Parc : 154,55 €

- Ecole maternelle Saint-Exupéry à Saint-Rémy-lès-Chevreuse : jardin partagé – Participation du Parc : 316,64 €.

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

❖ Pour la [Commission restreinte « Développement économique »](#) qui s'est tenue le 17 mars 2015, sous la présidence de M. Georges PASSET :

- Modernisation de la librairie presse de M Hsu, Magny-les-Hameaux : Aménagement du nouveau local, mobilier : 16 100 euros

Subvention accordée : 2415 €, *provenant du fonds PNR 753 (Yvelines)*

- Implantation de l'Alchimiste « Siropier », Marc Chenue, Chevreuse : Mobilier, équipement, travaux d'agencement du magasin et des toilettes : 23 749.33 €

Subvention accordée : 3 562.40 €, *provenant du fonds PNR 753 (Yvelines)*

- Modernisation Mariluz, Institut de beauté, Mme Vargas, Chevreuse : Réparation du véhicule et communication. Montant de la collecte 1 000€

Subvention accordée : 50€ soit 5% de frais de commission, *provenant du fonds PNR 780 (Yvelines)*

- La Factory, Manufacture de ferrage de lacets, M Perrin, Saint-Rémy-Lès-Chevreuse : Fabrication d'un nouvel outil de pressage du ferret et des pinces à sertir. Montant de la collecte 7 000€

Prêt accordé : 1400€ soit 20% du montant de la collecte

Subvention accordée : 420 € soit 6 % de frais de commission, *provenant du fonds PNR 780 (Yvelines)*

Ces aides sont approuvées à l'unanimité.

5. Avis du bureau syndical sur les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et sur le programme de mesures (PDM) proposés en consultation des assemblées locales par le Comité de bassin et le préfet coordinateur du bassin Seine Normandie.

Dans le domaine de la gestion de l'eau, la France est engagée avec les Etats-membres de l'Union Européenne dans une démarche de planification définie par la directive cadre sur l'eau, transposée en droit français par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004.

Cette directive conduit à établir pour chaque bassin hydrographique un plan de gestion des eaux partagé par tous les usagers : le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), accompagné du programme de mesures (PDM). Ce plan de gestion est révisé tous les 6 ans. Les prochains SDAGE et PDM devront entrer en vigueur au plus tard le 22 décembre 2015 pour la période 2016-2020.

Conformément aux dispositions de la directive, les projets de SDAGE et de PDM sont soumis à la consultation des assemblées locales, acteurs majeurs de la mise en œuvre du SDAGE et du PDM. Cette consultation a lieu entre le 19 décembre 2014 et le 18 avril 2015. Une consultation du public se tiendra en parallèle et se prolongera jusqu'au 18 juin 2015.

Le recueil de l'avis du Parc naturel régional est donc demandé par le comité de bassin Seine-Normandie. Il sera transmis avant le 18 avril 2015 au préfet coordonnateur de bassin avec copie au directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie, délégué de bassin Seine-Normandie, ainsi qu'à la directrice générale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Les documents des projets de SDAGE et de PDM sont disponibles sur le site Internet de l'Agence de l'Eau : www.eau-seine-normandie.fr.

François Hardy précise qu'en raison des faibles niveaux de qualité des eaux constatés, le SDAGE prévoit un allongement des délais réglementaires pour l'obtention du niveau de qualité requis par la Directive Cadre. Faute d'obtention des niveaux visés dans ce nouveau SDAGE la France pourrait être pénalisée par le versement d'amendes auprès de la Commission européenne.

La mission Environnement après son instruction recommande aux élus d'émettre un avis favorable sur ce document cadre. Cette proposition est retenue à l'unanimité.

6. Avis du bureau syndical sur le plan de gestion des risques d'inondation (PRGI) du bassin Seine-Normandie proposé en consultation aux assemblées locales par le préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie.

Les nouvelles priorités en vue de réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires sont définies par la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, approuvée le 7 octobre 2014 en application de la directive inondation transposée dans le droit français par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010. Leur mise en œuvre repose dans chaque grand bassin hydrographique sur l'élaboration par le préfet coordonnateur de bassin d'un plan de gestion des risques d'inondation (PRGI), en association avec les parties intéressées.

L'objectif de ce plan de gestion est de proposer un cadre pour la mise en œuvre aux différentes échelles des politiques des risques d'inondation et de leurs outils. Le PRGI vise globalement à renforcer les synergies entre les politiques de gestion des risques et les politiques de gestion des milieux aquatiques, de l'aménagement du territoire (documents d'urbanisme notamment) et les projets d'aménagement. Il porte également une attention particulière aux secteurs les plus exposés, les territoires à risque important d'inondation (TRI).

Issu d'un travail réalisé avec le comité technique Plan Seine élargi, le projet de PRGI du bassin Seine-Normandie est désormais soumis pour avis à un ensemble d'acteurs du bassin, en particulier des collectivités, conformément aux dispositions du code de l'environnement (articles L.566-1, L.566-12 et R.566-12II).

Le projet de PRGI du bassin Seine-Normandie est ainsi soumis au bureau syndical du Parc naturel régional pour avis à rendre au plus tard le 23 avril 2015. Le dossier est disponible sur le site Internet de la DRIEE à l'adresse suivante : www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr rubrique : eau et milieux aquatiques > politique de l'eau > les directives européennes > directive inondation.

François HARDY, responsable de la mission Environnement assure la présentation des grands axes du PRGI et propose l'avis favorable du bureau syndical. Cette proposition est retenue à l'unanimité.

Il est demandé que cet avis soit également adressé à la Commission Locale de l'Eau. M. POUPART insiste aussi sur la qualité de la méthodologie du Parc naturel afin de lutter contre le risque inondation grâce à des travaux d'entretien réguliers (qui évitent la formation d'embâcles par exemple),

l'aménagement de zones d'expansion naturelle des crues. En milieu rural, ces techniques sont particulièrement efficaces et peu coûteuses.

Question diverse :

- présentation de la réponse du Parc à l'appel à Candidatures LEADER.

M. PASSET, président de la commission Développement économique présente les grandes lignes du projet porté par le PNR avec le soutien du CIVAM du Hurepoix, et qui comprend 9 fiches actions.

- o Le périmètre est celui conjoint du territoire du Parc (hors les trois communes déjà engagées sur le projet de Terre et Cité) et de l'aire d'adhésion du CIVAM. Il a pour appellation Hurepoix et Forêt d'Yveline.
- o Un ensemble d'actions recouvrent le volet énergie qui s'organise autour du soutien à la méthanisation, au bois énergie plaquettes et à la production de granulés. Le développement de ces énergies renouvelables permet de mobiliser par la collecte du fumier, la filière équestre, très présente sur le territoire mais faiblement réceptive aux enjeux de la gestion de ses effluents. Ce volet est complété par la mobilisation de la ressource biomasse provenant de la forêt et des exploitations céréalières (plaquettes, menue paille).
- o Le soutien à une agriculture de proximité par la diversification des activités (filiale laine, tourisme à la ferme, itinérance, plateforme de commande publique de produits locaux dans des sites de restauration collective) constitue l'autre grand axe du projet. Le volet tourisme rural est particulièrement développé par la proposition de formes de diversification à des fermes céréalières, en polyculture ou installations équestres. Le PNR a travaillé pour cela avec le Comité régional d'équitation, qui soutient la création d'un itinéraire D'Artagnan traversant 3 parcs sur 4 en Ile-de-France et plusieurs territoires candidats Leader. Au titre de la diversification également, le projet Leader entend développer la filière laine en partenariat avec la Bergerie nationale afin de poser les bases des différents segments de la filière : production lainière, lavage, cardage, filage, teinturerie végétale, tissage, tricotage.
- o des financements et une monnaie locale pour soutenir cet effort de relocalisation de l'économie sont également au programme de cette candidature. La monnaie locale a pour effet d'accélérer la vitesse de circulation des moyens de paiement sur le territoire donc les transactions et les revenus.
- o La candidature a fait l'objet de nombreuses rencontres avec des partenaires, de deux réunions, l'une technique, l'autre élargie. Le Parc entend également fédérer des actions de coopération avec d'autres territoires ruraux candidats à LEADER et avec les autres parcs franciliens.

La candidature LEADER devait être déposée pour le 31 mars. Les équipes du Parc tant élus (présidents des commissions Tourisme, Déplacements Durables et Développement économique) que techniciens se sont fortement mobilisées pour cette candidature.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19h.